

Annexe I

(Source : <http://www.fidubois.com/normes.php>)

La RT 2005, de quoi s'agit-il ?

RT signifie *Réglementation Thermique*.

La RT 2005 marque une étape importante de renforcement de la performance énergétique des bâtiments neufs en France par rapport à la précédente réglementation, la RT 2000. Dans le cadre du plan climat 2004, il est prévu de réviser la Réglementation tous les cinq ans, dans le sens d'une diminution progressive de la consommation énergétique des bâtiments.

Un objectif, mieux construire...

pour améliorer la performance énergétique et maîtriser la consommation énergétique dans les bâtiments.

L'application de la RT 2005 doit permettre de réduire la facture énergétique d'au moins 15 % par rapport au type de maison construite selon la précédente réglementation RT 2000, contribuant ainsi à diminuer les charges.

Un Décret et un Arrêté* définissent, entres autres, les nouvelles caractéristiques thermiques minimales et les exigences globales de performances.

Pour atteindre cet objectif, la recherche de performance à atteindre porte à la fois sur la conception bioclimatique, sur le bâti et sur les équipements techniques.

C'est pourquoi le constructeur NF prend en compte l'objectif de performance énergétique dès la conception. Il porte une attention particulière à la compacité de l'enveloppe, à l'implantation et à l'orientation du bâtiment, à l'orientation et à la surface des baies vitrées, au choix des matériaux, ainsi qu'à certains dispositifs constructifs.

La RT 2005 marque une étape importante de renforcement de la performance énergétique des bâtiments neufs en France par rapport à la précédente réglementation, la RT 2000. Dans le cadre du plan climat 2004, il est prévu de réviser la Réglementation tous les cinq ans, dans le sens d'une diminution progressive de la consommation énergétique des bâtiments.

Les sigles en questions...

Vous aurez l'occasion de voir ces abréviations sur votre synthèse d'étude thermique. Ces sigles correspondent aux coefficients de mesure utilisés pour la RT 2005.

Consommation d'énergie primaire (Cep) : c'est la consommation conventionnelle d'énergie de la maison pour le chauffage, le refroidissement, la production d'eau chaude sanitaire et les auxiliaires (ventilation et pompes). Elle est exprimée en kWh d'énergie primaire par m² par an et doit être inférieure à la consommation conventionnelle de référence (Cep réf).

Consommation d'énergie primaire de référence (Cep réf) : c'est la consommation conventionnelle d'énergie du bâtiment ayant les caractéristiques de référence. Elle est exprimée en kWh d'énergie primaire/m².an.

Consommation d'énergie maximale (Cep max) : c'est la consommation maximale d'énergie imposée par la RT 2005 pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le refroidissement de la maison. Elle est exprimée en kWh d'énergie primaire par m² et par an.

Confort d'été (Tic) : la température intérieure de la maison atteinte pendant la période la plus chaude doit être inférieure à la température de référence de la maison sur la même période.

Le coefficient de déperdition maximal (Ubât) : c'est le coefficient moyen caractérisant les déperditions thermiques réelles d'un bâtiment par transmission à travers les parois et les baies. Il est exprimé en W/m².K.

«Garde-fous» : ce sont les performances minimales requises pour une série de composants (isolation, ventilation, système de chauffage, production d'eau chaude sanitaire, refroidissement, éclairage, ...).

Pour qu'une maison soit conforme à la RT 2005, elle doit satisfaire à 3 exigences : la consommation conventionnelle d'énergie primaire (cep), la température conventionnelle atteinte en été (Tic), des performances minimales (appelées «garde-fous»).

Qu'est-ce que le label HautePerformance Energétique (HPE) ? Est-il obligatoire ?

La RT 2005 fixe le cadre minimum pour allier confort et économie d'énergie.

Mais il est possible de fixer des objectifs plus ambitieux et de rechercher des performances allant au-delà de la RT 2005, sources d'économies. Un label caractérise ces performances : il s'agit du label «Haute Performance Energétique» (HPE). Il est réglementé mais pas obligatoire*.

Il comporte 5 niveaux avec un principe commun : la consommation conventionnelle d'énergie primaire Cep (chauffage, eau chaude sanitaire (ECS), refroidissement) est inférieure à la consommation de référence (Cep réf) définie par la RT 2005.

1- Le niveau HPE 2005 (Haute Performance Energétique).

Pour l'obtenir, la consommation conventionnelle d'énergie doit être inférieure d'au moins 10 % à la consommation conventionnelle de référence définie par la RT 2005 et la consommation pour le chauffage, le refroidissement et la production d'eau chaude sanitaire, déduction faite de la production d'électricité locale de la maison, est inférieure d'au moins 10 % au coefficient maximal Cep max.

2 - Le niveau HPE EnR 2005 (Haute Performance Energétique, Energies Renouvelables).

S'ajoute à ces exigences une condition supplémentaire : plus de 50 % de la consommation de chauffage assurée par un générateur utilisant la biomasse ou l'alimentation par un réseau de chaleur utilisant plus de 60 % d'énergies renouvelables.

3 - Le niveau THPE 2005 (Très Haute Performance Energétique).

Il impose une consommation inférieure d'au moins 20 % à la consommation de référence et la consommation conventionnelle d'énergie pour le chauffage, le refroidissement et la production d'eau chaude sanitaire doit être inférieure d'au moins 20 % au coefficient maximal Cep max.

4 - Le niveau THPE EnR 2005 (Très Haute Performance Energétique, Energies Renouvelables).

Il suppose un gain de 30 % sur la consommation d'énergie par rapport à la consommation conventionnelle d'énergie et la consommation conventionnelle d'énergie pour le chauffage, le refroidissement et la production d'eau chaude sanitaire, est inférieure au moins de 30 % au coefficient maximal Cep max.

S'ajoute le recours soit aux énergies renouvelables (production d'eau chaude sanitaire, ou de chauffage ou d'électricité, par biomasse, solaire thermique ou photovoltaïque), soit à une pompe à chaleur performante.

5 - Le niveau BBC 2005- Effinergie® (Bâtiment Basse Consommation énergétique)

Correspond au niveau Effinergie®. Pour l'obtenir, la consommation conventionnelle d'énergie pour le chauffage, le refroidissement, la production d'eau chaude sanitaire, l'éclairage et les auxiliaires (ventilation et pompe), déduction faite de la production d'électricité locale de la maison, doit être inférieure à 50 kWh/m².an (à moduler selon les zones climatiques et l'altitude).

** Le label « haute performance énergétique » est prévu à l'article R.111-20 du code de la construction et de l'habitation Un arrêté du 3 mai 2007 publié au JO du 15 mai décrit le référentiel et les conditions d'attribution du label « haute performance énergétique ».*

Annexe II

La RESTAURATION : éléments de RECHERCHES d'autres PISTES

Nous avons commencé à repérer les possibilités de livraison de plats ou de repas commandés par téléphone sur le secteur de METZ.

Voici quelques pistes explorées dans le court délai dont nous avons disposé :

1) Le site Web de l'Université de METZ donne les indications suivantes :

(<http://www.univ-metz.fr/UPV-M/Haut/Menu-principal/vie-tudiante/vie-pratique/restauration/Metz-Technop-le>)

Restaurants sur le site de Metz Technopôle

Mercredi 24 Juin 2009 Julien Falgas

Restaurant universitaire

4, boulevard Arago 57 070 Metz cedex : du lundi au vendredi

- 2 chaînes traditionnelles, de 11h30 à 13h30, 1 chaîne le soir de 18h30 à 20h
- 1 crêperie pizzeria (au rez-de-chaussée du restaurant traditionnel), de 11h30 à 13h30

Brasserie

Bâtiment C de la résidence universitaire du lundi au vendredi, de 11h30 à 13h30

La sandwicherie - cafétéria

Bâtiment C de la résidence universitaire du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h (le mercredi de 8h30 à 13h30)

Restaurant universitaire de SUPELEC

2, rue Edouard Belin 57 070 Metz cedex : du lundi au vendredi

- 1 chaîne traditionnelle de 11h30 à 13h30
- 1 chaîne administrative de 11h30 à 13h30

2) Nous avons contacté une pizzeria relativement proche, mais elle ne livre pas jusque là :

La Boite à Pizza - tél. 03 87 56 18 18

55 rue Lothaire. 57000 METZ – Horaires = 11H00 - 13H30 / 18H00 - 22H30

Site = <http://www.laboiteapizza.com/fr/menu/magasin/index/pizzeria/5701>

CB = OUI – Livraisons : oui - - **Livraison Technopôle = NON**

(Voir aussi page suivante)

3) Nous avons contacté une grande surface proche :

Nous avons pu joindre lundi 10 mai au matin **le rayon traiteur-charcuterie de CORA Borny**, qui propose **des plats cuisinés** (cuits mais non chauffés), que l'on peut mettre soit au four, ou au micro-ondes, dans une fourchette de prix allant de 3 à 5 euros.

Exemples : tomates farcies, paëlla,... et aussi les plats du rayon libre-service : couscous, etc.

Il n'est pas prévu a priori de livraison, mais elle devrait pouvoir être assurée moyennant un supplément. A confirmer par le chef de rayon, qui ne sera toutefois de retour que le lundi 17 mai pour toutes confirmations et précisions, notamment nous attendons de savoir :

- ❖ Si le prix de la livraison peut être mutualisé sur une commande groupée des agents pour un tarif plus avantageux ;
- ❖ Quels modes de règlement sont acceptés (**tickets restaurant**, chèque, espèces, carte bleue..).



CORA METZ TECHNOPOLE

Votre hypermarché vous accueille

➔ du lundi au samedi : de 8h30 à 21h00. Ouvertures exceptionnelles dimanches 13 et 20 décembre de 10h à 19h

Pour nous trouver :
CORA METZ TECHNOPOLE
10 bd de la Solidarité - BP 85010
57071 METZ CEDEX 3

Nous contacter :
mb@cora.fr
tel 03 87 76 91 55
fax 03 87 74 68 11

Le Service Après Vente :
Plus d'infos
sav-mb@cora.fr

Restez informé !
Saisissez ici votre email pour profiter d'offres exceptionnelles

Depuis Metz Centre :
Emprunter la D955 en direction de Strasbourg. Puis suivre Technopole Metz 2000 par le Bd Solidarité (puis voir plan).

Depuis Courcelles-Chaussy :
Emprunter la N3 en direction de Metz. Au rond-point prendre la 3ème à droite Rue des Drapiers, puis 4ème à droite Bd Solidarité (puis voir plan).

Depuis Strasbourg :
Emprunter la D955 en direction de Metz. Au rond-point prendre à droite la N431 direction Z.I. de Metz-Borny. Au rond-point suivant prendre le Bd Solidarité (puis voir plan).

Depuis l'autoroute de Paris ou de Strasbourg :
Sortie direction Metz Est/Technopole Metz 2000.